

« FICHE RECAPITULATIVE DES MISSIONS DU MEDECIN DU TRAVAIL DANS L'ACTION DE DEPISTAGE DES MALADIES RENALES CHRONIQUES »

AU SERVICE DE MEDECINE AU TRAVAIL

- 1- Vous exposez dans votre salle d'attente les affiches d'information sur le dépistage des maladies rénales chroniques et vous mettez des dépliants à disposition des salariés.
- 2- Vous proposez au salarié une analyse d'urine.
- 3- Vous réalisez un test à la bandelette urinaire.
- 4- Si les résultats présentent une anomalie significative, vous complétez une ordonnance de dépistage de l'IRC, en sélectionnant le ou les examens qui correspondent aux anomalies relevées.



	Sans lecteur de bandelette	Avec lecteur de bandelette	Examens à cocher
Protéines	≥ ++	≥ 1g/l	<ul style="list-style-type: none"> • Ratio protéinurie/ créatininurie en mg/g • Clairance de la créatinine (formule CKD-EPI)
Hématies	≥ ++	≥ 80g/mm ³	Hématurie
Leucocytes	≥ ++	≥ 80g/mm ³	Leucocyturie

SUITE DU DEPISTAGE

- 1—Le salarié se rend dans le **laboratoire d'analyses médicales** de son choix avec la prescription de dépistage de l'IRC.
- 2- Le laboratoire envoie :
 - les résultats d'examens au salarié, à son médecin traitant, au médecin prescripteur et au Médecin responsable du Service prévention de l'Alurad,
 - la facture des examens biologiques à l'Alurad.
- 3- Le Médecin du Service prévention de l'alurad envoie un courrier au salarié pour l'informer des résultats d'examens et l'orienter vers son médecin traitant si nécessaire.



« PRESENTATION DES OUTILS DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION AUX MALADIES RENALES CHRONIQUES »



AFFICHE 1

« Mes reins sont-ils en bonne santé ? »

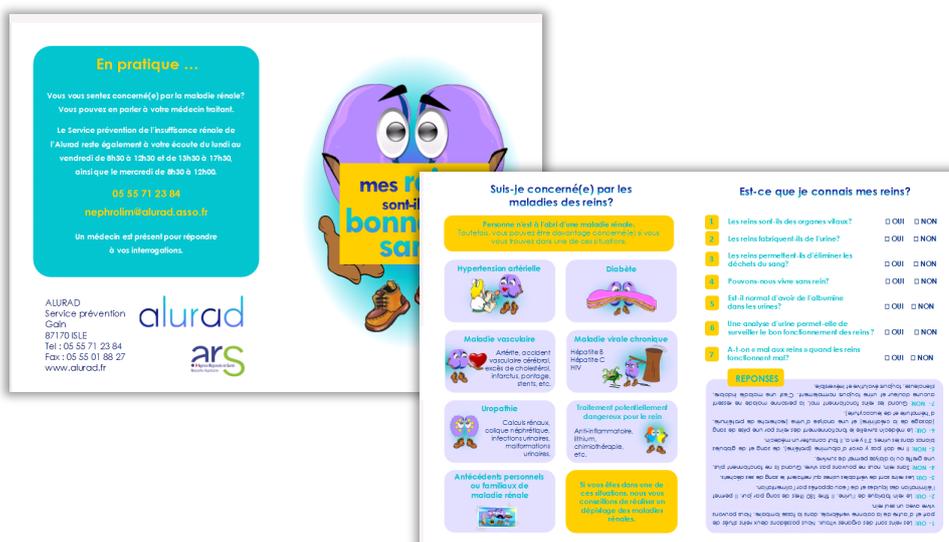
Format A3



AFFICHE 2

« Facteurs de risque de l'IRC »

Format A3



DEPLIANT

« Mes reins sont-ils en bonne santé ? »

Format A5